



**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU VENDREDI 10 MARS 2023**

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Vendredi 10 Mars 2023, à 14h00, le comité syndical, sur convocation adressée par la Présidente le 3 Mars 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre.

Madame Catherine HUPPE, Présidente du SIVOS, préside la séance.

Présents :

Mesdames Catherine HUPPE « Présidente » et Marie-Christine SCHWAB « vice-présidente », Mesdames Marie PETIT, Sonia CHAPRON, Solène LAACHIR et Clémence ROBLIN, déléguées titulaires.

Début de la séance : 14h00

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine SCHWAB

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 Décembre 2022 :

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 15 Décembre 2022, a été approuvé à l'unanimité.

Le point porté à l'ordre du jour a donné lieu à la délibération suivante :

N°2023-01	Approbation du Compte de Gestion 2022
-----------	---------------------------------------

Le comité syndical a décidé :

- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

- De charger Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires.

Le compte de Gestion présente les résultats suivants :



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



Section de Fonctionnement

Dépenses	15 937.00 €
Recettes	14 804.65 €
Résultat exercice – Déficit	1 132.35 €
Résultat antérieur reporté de 2021	+ 9 630.17 €
Résultat de clôture 2022 – à affecter	8 497.82 €

Section d'Investissement

Dépenses	482.01 €
Recettes	0.00 €
Résultat exercice – Déficit	482.01 €
Résultat antérieur reporté de 2021	+ 685.11 €
Résultat de clôture 2022	203.10 €

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-02	Approbation du Compte Administratif 2022
-----------	---

Le comité syndical a décidé :

- D'approuver le compte administratif 2022 du SIVOS, conforme au compte de gestion du receveur Municipal.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



Section de Fonctionnement	
Dépenses	15 937.00 €
Recettes	14 804.65 €
Résultat exercice – Déficit	1 132.35 €
Résultat antérieur reporté de 2021	+ 9 630.17 €
Résultat de clôture 2022 – à affecter	8 497.82 €

Section d'Investissement	
Dépenses	482.01 €
Recettes	0.00 €
Résultat exercice – Déficit	482.01 €
Résultat antérieur reporté de 2021	685.11 €
Résultat de clôture 2022	203.10 €

Restes-à-réaliser (RAR) :	
RAR en dépenses	0 €
RAR en recettes	0 €
Solde des RAR	0 €

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-03	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
-----------	--

Le comité syndical a décidé :

- D'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :
- ✓ Recettes de fonctionnement porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit 8 497.82 €.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2022	- 1 132.35 €
B/ Résultats antérieurs reportés	9 630.17 €
C/ Résultat à affecter = A+B	8 497.82 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2022	- 482.01 €
E/ Résultats antérieurs reportés	685.11 €
F/ Résultat à affecter = D+E	203.10 €
Restes à Réaliser 2022	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2023-04	Budget primitif 2023
------------------	-----------------------------

Le comité syndical a décidé :

- D'adopter le budget primitif 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 32 590.75 € et en section d'investissement à 2 426.88 €.
- De verser une subvention de 60 € à l'Union du Cher des DDEN.
- D'adopter la répartition et la participation des deux communes pour la classe de découverte 2023, à savoir pour la commune de Brinon-sur-Sauldre 4 240.00 € et le CCAS de Clément 2 320.00 €.
- D'adopter les répartitions pour chacune des communes, pour les dépenses de fonctionnement du syndicat, à savoir pour Brinon-sur-Sauldre, 8 778.59 € et pour Clément 8 434.34 €.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	29 620.75		002 – Résultat de fonctionnement reporté	8 497.82	
	012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 900.00		74 – Dotations, subventions et participations	24 092.93	
	65 – Autres charges de gestion courante	70.00				
	023 – Virement à la section d'investissement		1 000.00			
	Total	31 590.75	1 000.00	Total	32 590.75	0.00
	Total Dépenses -section de fonctionnement	32 590.75		Total Recettes - section de fonctionnement	32 590.75	

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Investissement	21 – Immobilisations corporelles	2 426.88		001 – Résultat d'investissement reporté	203.10	
				10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 223.78	
				021 – Virement de la section de fonctionnement		1 000.00
	Total	2 426.88	0.00	Total	1 426.88	1 000.00
	Total Dépenses - section d'investissement	2 426.88		Total Recettes - section d'investissement	2 426.88	
	Total du BP 2023	35 017.63		Total du BP 2022	35 017.63	

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



N°2023-05	Indemnités des secrétaires
-----------	-----------------------------------

Le comité syndical a décidé :

- De verser une indemnité forfaitaire d'un montant mensuel de 75 € brut aux secrétaires du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2023.

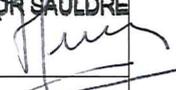
Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet des deux communes après son approbation lors du prochain comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, lève la séance à 14h55.

Date d'affichage en mairie : 10 Mars 2023.

Date de mise à en ligne sur les sites internet des Communes de Brinon et Clémont : 10 Mars 2023.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables à la mairie de Brinon-sur-Sauldre, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Signatures
Présidente de la séance : Mme Catherine HUPPE	SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE BRINON - CLEMONT Siège : Mairie de Brinon sur Sauldre 6, Route de Chaon 18410-BRINON SUR SAULDRE 
Secrétaire de la Séance : Mme Marie-Christine SCHWAB	